

ONAB

## 5.2 Conventions interdites

Rapport des Commissaires  
aux Comptes au Conseil  
d'Administration  
31 décembre 2019

A l'étape actuelle de nos travaux, nous n'avons pas connaissance de l'existence de convention interdite conclue au cours de l'exercice.

## 6. AUTRES IRREGULARITES OU INEXACTITUDES

A l'étape actuelle de nos travaux, nous n'avons pas connaissance d'irrégularités ou d'inexactitudes au cours de l'exercice sous revue.

## 7. CONCLUSIONS DE NOS TRAVAUX

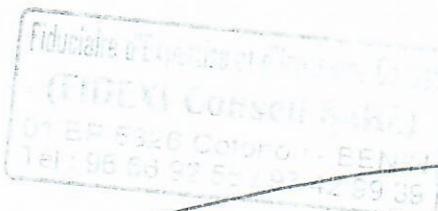
En l'absence de modification du projet d'états financiers au 31 décembre 2019 par votre Conseil d'Administration, notre opinion sera une opinion avec réserves.

Par ailleurs, si les contrôles que nous effectuerons postérieurement à la tenue de ce Conseil d'Administration sur le rapport de gestion ne révèlent aucune anomalie, et si le projet de textes de résolutions soumis aux Actionnaires est bien conforme à la loi et aux statuts, nous ne formulerons aucune observation dans la deuxième partie de notre rapport sur les états financiers annuels, réservée aux vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Conformément à la loi, il vous appartient de prendre acte du présent rapport relatif à notre audit du projet d'états financiers annuels de l'ONAB pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels que présentés par la Direction Générale de l'ONAB.

Cotonou, le 21 août 2020

Les Commissaires aux Comptes



FIDEXCI CONSEIL,  
N° d'inscription OECCA : 063-SE  
Représenté par : Gilles A. B. HOUNDOLO



BENAUDIT CONSULTING  
N° d'inscription OECCA : 008-SE  
Représenté par : Judith K. KOUDESSI